



TEXTE n° 56
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

27 novembre 2007

PROPOSITION DE LOI

*visant à abroger l'article 89 de la loi n° 2004-809
du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 novembre 2007.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER